

Procédure de sélection des textes

La responsabilité scientifique d'un dossier thématique est confiée par le comité de rédaction à un ou plusieurs spécialiste(s) de la question, qui sollicitent des auteurs dont les articles sont ensuite expertisés.

La revue encourage les propositions spontanées d'articles. Les articles spontanés parvenant à la rédaction sont expertisés en lecture aveugle par au moins deux membres des comités et peuvent faire l'objet d'une discussion lors des séances du comité de rédaction.

Avant publication, les auteurs seront sollicités pour valider les corrections suggérées par les experts et relire les premières épreuves.

La revue publiant deux numéros par an, les textes qui doivent être publiés dans le premier numéro sont attendus pour le 1^{er} février de l'année en cours, les textes qui doivent être publiés dans le second numéro pour le 1^{er} juillet de l'année en cours.